

AR PREFECTURE

016-200054047-20210329-2021_03_29_06-DE
Reçu le 01/04/2021

subséquents, sans solliciter son autorisation préalable pour tous les budgets de la commune de Confolens et pendant toute la durée du mandat.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le trésorier de Confolens Municipal à poursuivre le recouvrement des titres de recettes pour tous les budgets de la ville de Confolens par l'émission des actes de poursuites subséquents, sans solliciter son autorisation préalable pendant toute la durée du mandat.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 31 mars 2021

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

